

Note abusive sur la prise de congés

Les salariés des Reportages et Moyens de l'Info ont reçu mardi 31 janvier dernier une note (à lire ici) relative à la prise de congés payés.

Comme on peut le constater, cette note tente de limiter à une semaine par collaborateur, la prise de congés lors des périodes de vacances scolaires. Elle modifie dans le même temps les modalités des demandes de congés pour la période estivale. Et cela de manière unilatérale et à une date où la plupart des collaborateurs ont déjà formulé leurs souhaits.

Après avoir signifié au Directeur signataire de cette note son manque d'anticipation dans l'organisation de ses services, la CGT rappelle que le congé payé est un droit fondamental car il est, entre autre, lié à la santé des salariés.

Le droit ne précisant pas les périodes durant lesquelles les salariés doivent poser leurs congés, il nous semble que cette note entrave sérieusement la liberté des salariés à définir eux-mêmes ces périodes.

Sans remettre en question le pouvoir de Direction, la CGT estime que si le nombre de demandes et la bonne marche des services peuvent justifier a posteriori des refus de congés, rien ne les justifie dans le cas présent.

En conséquence, la CGT rappelle à tous les salariés qu'en ce qui concerne les modalités de prise des congés, seul l'Accord Collectif fait foi. La CGT accompagnera dans leurs démarches, tous les salariés qui se sentiraient lésés à ce sujet.

Pour la CGT, les manquements de la Direction ne sauraient empêcher les salariés de bénéficier pleinement d'un droit fondamental.

Paris, jeudi 2 février 2017

